



ACADÉMIE DE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROCEDURE D'INSCRIPTION POUR LES CANDIDATS INDIVIDUELS ET LES CANDIDATS "CNED" AU CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE- SESSION 2024

1 – PROCEDURE D'INSCRIPTION

Les inscriptions à l'examen du CFG seront ouvertes **du mardi 7 novembre 2023 09h00 au mardi 12 décembre 2023 17h00**.

L'inscription se fait en trois étapes :

➤ La création et l'activation d'un compte utilisateur sur l'application CYCLADE

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Le mot de passe devra comporter 8 caractères (20 au maximum), une minuscule et un caractère spécial.

Après l'enregistrement de la saisie, vous recevrez un mail de confirmation, votre compte devra être validé dans les 48 heures suivant sa création, sinon les données seront perdues.

➤ L'inscription

Le candidat procède à la saisie des informations (infos candidatures, qualification présentée, épreuves) vérifiée à l'aide du récapitulatif les données saisies **et enregistre son inscription**.

Vous devez suivre les consignes du serveur.

Lors de votre inscription, dans la rubrique adresse, pensez à indiquer "chez M. ou Mme ..." si votre nom ne figure pas sur la boîte aux lettres. En effet, des documents vont vous être adressés tout au long de l'année : confirmation d'inscription, convocation, relevés de notes, diplôme.

➤ La confirmation d'inscription

Après avoir procédé à l'inscription vous éditez la confirmation d'inscription.

Vous devrez **IMPERATIVEMENT** :

- Vérifier toutes les rubriques et corriger en rouge les éventuelles erreurs,
- Dater et signer (signature du candidat et du représentant légal si le candidat est mineur),
- **La retourner au Rectorat de Corse, accompagnée des pièces suivantes :**
 - Photocopie de la pièce d'identité du candidat (recto et verso),
 - Photocopie de l'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) si vous êtes âgé de 16 à 25 ans.
 - Attestation d'inscription au CNED (uniquement candidats CNED)
 - **Pour les candidats stagiaires de la formation professionnelle continue** : une attestation de suivi d'une action de formation (délivrée par l'établissement formateur).
 -

La confirmation d'inscription datée, signée et accompagnée des pièces mentionnées ci-dessus, doit être adressée au Rectorat, bureau DEC3/DNB Boulevard Pascal Rossini BP 808 20192 Ajaccio Cedex 4 **au plus tard le 14 décembre 2023**, cachet de la poste faisant foi ou par mail à l'adresse suivante : **dec@ac-corse.fr**

IMPORTANT

Votre inscription ne sera effective qu'à réception de la confirmation d'inscription accompagnée des pièces demandées

A défaut de réception de ces documents votre candidature sera annulée

2 – SITUATIONS PARTICULIERES

Tout candidat présentant un handicap devra dans **la rubrique infos candidature - Aménagement d'épreuve demandé au titre de handicap- « cocher oui »** et déposer une demande d'aménagement des épreuves de l'examen. Celle-ci doit être adressée directement par le candidat au médecin désigné par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de leur département.

3 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les modalités d'évaluation :

Pour tous les candidats, le total des points requis pour l'obtention du diplôme doit être au moins égal à 200 points.

Pour les candidats individuels, le total correspond aux points attribués selon les notes obtenues aux trois épreuves obligatoires :

Epreuve de français : de 0 à 120 points

Epreuve de mathématiques : de 0 à 120 points

Epreuve orale : de 0 à 160 points

Pour les candidats individuels, le jury décide de l'attribution du diplôme au vu de l'ensemble des résultats obtenus.

L'organisation du DNB « candidats CNED scolaire »

Pour les candidats scolaires, le total correspond aux points attribués selon le niveau de maîtrise de chacun des domaines et chacune des composantes du premier domaine du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ajoutés à ceux obtenus par la note de l'épreuve orale.

Le décompte des points s'effectue ainsi :

Pour chacune des quatre composantes du domaine 1 « les langages pour penser et communiquer » et pour chacun des autres domaines de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture établi conformément à l'article D.122-3 du code de l'éducation :

10 points si le candidat obtient le niveau 1 « maîtrise insuffisante » ;

20 points si le candidat obtient le niveau 2 « maîtrise fragile » ;

25 points si le candidat obtient le niveau 2 « maîtrise satisfaisante » ;

30 points si le candidat obtient le niveau 2 « très bonne maîtrise » ;

Pour l'épreuve orale obligatoire, de 0 à 160 points

Pour les candidats scolaires, le jury décide de l'attribution du diplôme au vu de l'ensemble des résultats obtenus et du bilan de fin de cycle 4 du livret scolaire.

La session d'examen

La convocation à l'examen vous sera adressée environ trois semaines avant le début des épreuves.

En cas de non réception de la convocation dix jours avant la première épreuve, vous devez contacter le bureau du DNB –DEC3– 04.95.50.34.72.

Tous les candidats admis recevront par courrier à l'adresse indiquée lors de l'inscription, leur relevé de notes et leur diplôme (les candidats non admis seront destinataires d'un relevé de notes).